



Genève, le 27 mai 2024

Aux représentant-e-s de la presse
et des médias

Le dispositif contre le harcèlement s'étend et les infractions contre les deux roues augmentent

Le rapport d'activité 2023 de la police municipale révèle notamment 228 signalements de harcèlement de rue traités, ainsi qu'une nette augmentation des infractions vélos et deux-roues motorisés.

La lutte contre le harcèlement de rue a été intensifiée en 2023. C'est l'un des enseignements du rapport d'activités 2023 de la police municipale. Sous l'impulsion du Service de la police municipale genevoise (SPM), le dispositif de signalement des cas de harcèlement de rue via l'application « Genève en poche » a été élargi aux communes de Lancy, Meyrin, Vernier et Carouge. « L'élargissement de notre dispositif de lutte contre le harcèlement de rue à d'autres communes genevoises témoigne de notre volonté de répondre de manière concertée à cette problématique qui impacte la sécurité et le bien-être de nos concitoyens », déclare Christine Camp, commandante de la police municipale de la Ville de Genève. En 2023, 228 cas de signalements ont été recensés en Ville de Genève et plus d'un quart des victimes ont exprimé le désir d'être contactée par un-e agent-e de la police municipale, spécialement formé-e, afin de bénéficier d'un suivi personnalisé.

Assurer la sécurité sur les trottoirs, zones piétonnes, places et pistes cyclables de la Ville demeure une préoccupation constante de la police municipale. Le travail ne manque pas : avec 2266 conducteurs de deux-roues motorisés verbalisés (+29%) et 2228 cyclistes sanctionnés (+64%), force est de constater que les comportements problématiques ont sensiblement augmenté entre 2023 et 2024. Parmi les infractions les plus fréquentes, on peut citer le fait de rouler sur le trottoir pour les vélos et sur les bandes cyclables pour les deux-roues motorisés, ou encore les stationnements « sauvages » qui entravent la circulation des piétons. Par ailleurs, les propriétaires de trottinettes sont régulièrement sanctionnés : 283 infractions constatées en 2023.

En parallèle et en complément des axes prioritaires définis par le Contrat Local de Sécurité conclu entre la Ville et le Canton de Genève, un accent particulier a été mis sur le secteur Pâquis / Cornavin pour répondre à l'augmentation des signalements et des incidents liés à la consommation de drogues dans cette zone. Le SPM y a donc

intensifié ses patrouilles et ses actions de prévention avec 1363 heures passées en patrouille et 371 agent-e-s engagés en 2023. « A travers cette présence visible, la police municipale joue un rôle dissuasif qui est complémentaire au travail de la police cantonale », observe Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative en charge du Département de la Sécurité et de sports. « La lutte contre le trafic de stupéfiants met les autorités au défi, Ville et Canton doivent donc travailler de manière concertée pour être efficace ».

Pour le reste, la police municipale a également maintenu une présence active dans les quartiers, essentiellement à pied. En 2023, 89 222 heures ont été consacrées aux patrouilles pédestres dans les quartiers de la Ville. La police municipale a également été engagée en matière de propreté urbaine avec 738 cas de littering verbalisés. A noter encore une forte augmentation des procédures contraventionnelles (+107%), due en grande partie aux contraventions infligées en matière de mendicité (920 en 2023).

Retrouvez l'intégralité du rapport [ici](#)

Contact presse :

M. Cédric Waelti
Conseiller de direction de charge de la communication
Département de la sécurité et des sports
Tél. + 41 22 418 24 82 / 079 596 19 79
Courriel : cedric.waelti@ville-ge.ch